Décembre 2012

Note d'information sur l'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire (ASTEP)

Réf : circulaire n° 2010-083 du 8 juin 2010 relative à l'accompagnement en sciences et technologie
Présentation du dispositif et modalités de mise en œuvre.

Les principes de l'ASTEP

L'accompagnement en sciences et technologie permet de seconder les enseignants dans la mise en œuvre de la démarche d'investigation conformément aux programmes de l'école primaire. Le dispositif vise à rapprocher l'école et le monde des scientifiques à travers un échange de savoirs scientifiques et de pratiques expérimentales, à rendre plus accessibles les sciences et les techniques au plus grand nombre.

Les différents types d'accompagnement visent la conception et la réalisation de modules d'activités scientifiques initiés par le maître. La forme la plus répandue de l'ASTEP (95 %) est l'accompagnement en classe. Les activités sont alors programmées sur plusieurs séances (généralement sur 5 à 7 séances). D'autres formes d'ASTEP sont possibles, notamment en exploitant les technologies de l'information et de la communication.

L'accompagnateur est une personne majeure qui, dans son domaine, a un niveau de compétences et de connaissances scientifiques ou technologiques au moins équivalent à celui d'une formation bac+2. L'accompagnateur intervient bénévolement, à titre personnel ou dans le cadre d'un partenariat avec des organismes reconnus : grands organismes, institutions, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, associations, entreprises.

La Charte ASTEP

Évolution du dispositif

L'enquête annuelle de mise en œuvre menée pour la 3ème année consécutive auprès des IEN correspondants départementaux et des correspondants scientifiques a permis d'établir des bilans départementaux, académiques et nationaux.

L'ASTEP a concerné 2 450 classes en 2011-2012. Ce chiffre a continué à progresser en passant les deux premières années de 1 734 à 2 362 classes. 60 % sont des classes de cycle 3. 22 % des classes bénéficiaires relèvent de l'éducation prioritaire.

Bilan national annuel de mise en œuvre de l'ASTEP 2011-2012

Pilotage du dispositif

1. **Un comité national d'orientation et de suivi de l'ASTEP,** présidé par un inspecteur général de l'éducation nationale, organise régulièrement des rencontres et séminaires nationaux afin d'accompagner la généralisation du dispositif sur les différentes académies.

2. **Des IA-IPR, correspondants académiques**, assurent la mise en relation entre la communauté scientifique (établissements supérieurs, grandes écoles, entreprises, associations) et le monde de l'Éducation nationale. Ils facilitent les contacts entre les correspondants scientifiques de l'enseignement supérieur et le réseau des correspondants de l'éducation nationale qu'ils réunissent régulièrement. En lien avec le CAST, ils organisent des actions, rencontres, séminaires et remettent chaque année au recteur un rapport sur les actions ASTEP conduites et les perspectives possibles.
3. **Des IEN, correspondants départementaux**, assurent auprès des autres inspecteurs l'information nécessaire à la promotion de l'ASTEP. Ils recensent les ressources disponibles et peuvent en proposer une répartition pertinente selon les besoins.
   Ils organisent également un suivi des actions d'accompagnement. Ils recensent les actions mises en œuvre et transmettent à la DGESCO et au correspondant académique une enquête annuelle détaillée. Celle-ci est présentée au DASEN et au conseil des IEN.
   Ils favorisent la mise en place de temps de formation sur l'enseignement des sciences et de la technologie pour les professeurs des écoles concernés par des actions ASTEP.

Tous les IEN en charge de circonscriptions du premier degré peuvent également, s'ils en ont l'opportunité, établir des contacts afin de permettre la mise en œuvre d'actions ASTEP. Dans ce cas, ils bénéficient autant que nécessaire de l'appui du correspondant et lui transmettent les informations utiles à la réalisation du bilan départemental.

Formation et suivi

Un séminaire national annuel rassemble les correspondants scientifiques, académiques et départementaux. Une synthèse de la mise en œuvre de l'ASTEP leur est présentée ainsi que divers retours d'expérience. **Prochain séminaire le lundi 13 mai 2013.**

Une journée de formation de formateurs ASTEP est également organisée annuellement. Elle permet aux correspondants scientifiques ainsi qu'à ceux qui souhaitent développer le dispositif de réfléchir aux stratégies les plus efficaces et aux leviers à mobiliser. **Prochaine formation le lundi 27 mai 2013.**

Communication, partage de ressources

- L'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire sur le site éduscol
- L'ASTEP, site dédié publié par la Fondation de la Main à la pâte
- Communication interne au réseau des correspondants : une liste nationale est communiquée à l'ensemble des correspondants.
- Communication externe : les correspondants peuvent être contactés par mail à partir des sites ci-dessus.

Diffusion / valorisation

- Le guide de découverte de l'ASTEP - Repères, témoignages, conseils.
- Une présentation compète de l'ASTEP et des documents ressources disponibles
- Le kit ASTEP – Ensemble de documents et ressources pour les accompagnateurs.
- Les prix « Écoles primaires » de La main à la pâte peuvent permettre de valoriser les actions menées, les dossiers primés sont publiés sur le site de la fondation.

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Dossier suivi par Gilles Collet
gilles.collet@education.gouv.fr
01 55 55 37 76

Fondation La main à la pâte
Académie des sciences - ENS Ulm - ENS Lyon
Coordination nationale ASTEP, Aline Chaillou,
aline.chaillou@fondation-lamap.org
01 58 07 65 88